

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce
2 août 2023 à 19h00.

Sont présentes :

Siège no 1 : Joanne Ross
Siège no 2: Lida Francoeur
Siège no 4: Tracy Major
Siège no 5: Gisèle Delarosbil
Siège no 6: Élisabeth Thériault

Est absente: Siège no 3: Shannon Major

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter,
maire.

Assiste également à la séance: Sylvie Francoeur, directrice générale et
greffière-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée ainsi que
Jean Molloy, inspecteur en urbanisme municipal.

141-2023

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Tracy Major et résolu à
l'unanimité des conseillères présentes que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

142-2023

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 29 JUIN, 6, 12 ET 24 JUILLET 2023

Il est proposé par Joanne Ross, appuyée par Lida Francoeur et résolu à la
majorité des conseillères présentes que les minutes du 29 juin, 6,12 et 24
juillet 2023 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Gisèle Delarosbil n'accepte pas le procès-verbal du 24 juillet 2023 à cause
de problèmes informatiques et demande de lire à haute voix la résolution
#140-2023 concernant le programme ClimatSol-Plus – Volet 2.

Adopté

143-2023

COMPTES

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Joanne Ross et
résolu à l'unanimité des conseillères présentes que les comptes au
montant de \$59 554,18 pour le mois de juillet 2023 soient acceptés et que
la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, greffière-trésorière, certifie par
les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour
toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour
approbation.

Sylvie Francoeur, greffière-trésorière

Adopté

144-2023 **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-05 - DÉTERMINANT
LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ
DE HOPE TOWN**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Lida Francoeur, appuyée par Joanne Ross, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-05 – Déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Hope Town.

Adopté

145-2023 **DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05 -
DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE
LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Joanne Ross et résolu à l'unanimité des conseillères présentes sauf pour la conseillère, Gisèle Delarosbil, qui formule une objection sur le mot « abrogé » de l'article 10, que le projet de règlement 2023-05 – Déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Hope Town soit adopté.

La date d'adoption du règlement sera à la prochaine réunion ordinaire.

La population et les organismes de la municipalité de Hope Town peuvent consulter le projet de règlement au bureau municipal.

Adopté

146-2023 **PUBLICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT D'UNE PÉRIODE DE TROIS
(3) ANS SUR SEAO**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la directrice générale puisse publier sur le site de SEAO notre appel d'offres pour le déneigement et entretien hivernal de nos chemins secondaires.

Adopté

147-2023 **ENTRETIEN DES ROUTES À REMY ET LAROCQUE – HOPE TOWN ET SAINT-
GODEFROI**

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité de Hope Town se joint à la municipalité de Saint-Godefroi pour l'entretien général des routes à Remy et Larocque et que la facture soit divisée de la façon suivante : Hope Town à 47,60% et Saint-Godefroi à 52.40%.

Adopté

148-2023 **REDDITION DE COMPTES POUR PROGRAMME DE VOISINS SOLIDAIRES**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité entérine le rapport final concernant le programme de Voisins Solidaires déposé par la

directrice générale, Sylvie Francoeur, et acheminé à la MRC de Bonaventure pour fin de réclamation.

Adoptée

149-2023 **REDDITION DE COMPTES POUR PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES JEUX DE PARC**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité de Hope Town entérine le rapport final concernant le programme de Mise aux Normes des Jeux de Parc déposé par la directrice générale, Sylvie Francoeur, et acheminé à la MRC de Bonaventure pour fin de réclamation.

Adopté

150-2023 **REDDITION DE COMPTE POUR PROGRAMME DEC #PROJET 400061078**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité de Hope Town entérine le rapport final concernant le programme de DEC Projet #400061078 déposé par la directrice générale, Sylvie Francoeur, et acheminé au conseiller, M. Matthew Hunt, du Bureau d'affaires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Adopté

151-2023 **REDDITION DE COMPTE FINALE – TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est PROPOSÉ PAR Joanne Ross,
APPUYÉ DE : Gisèle Delarosbil

et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 5ci-jointe et de tous les autres

documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation version no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté

***-2023

REDDITION DE COMPTE – PAVL 2022

Point reporté à une réunion ultérieure.

152-2023

PROGRAMME HORIZON POUR LES AÎNÉS (PNHA) 2023-2024

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité applique pour le Programme Horizon pour les Aînés (PNHA) 2023-2024.

Ce programme consisterait à promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations, soit rendre des services tels que tondre le gazon en été et en hiver, déblayer les galeries ou autres menus services.

Adopté

153-2023

JUMELAGE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN ET D'UCW (OBNL) – APPLICATION POUR PROGRAMME DE CHAUFFAGE (LOCAL DE RECYCLE-PLUS)

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Tracy Major et résolu à la majorité des conseillères présentes que la municipalité se joint avec UCW pour une demande de financement dans le programme de Dévitalisation si c'est possible d'appliquer pour changer le système de chauffage (thermopompe) et d'éclairage (DEL) dans le local d'UCW. La conseillère, Gisèle Delarosbil, demande d'effectuer des recherches plus approfondies et la conseillère, Tracy Jones, demande de faire une étude de faisabilité auprès de la MRC, si possible.

Ce projet améliorerait le bâtiment loué par Recycle-Plus, soit moins humide en été et moins cher l'hiver pour le chauffage. De plus, on enlèverait la fournaise et le réservoir d'huile ce qui augmenterait l'espace de rangement pour les vêtements au sous-sol.

La conseillère, Joanne Ross et la mairesse, Linda MacWhirter, se sont retirées de cette décision puisqu'elles font partie du club UCW.

Adopté

154-2023

CONSTATATION D'UN POSTE DE CONSEILLÈRE VACANT

La directrice générale, Sylvie Francoeur, dépose une lettre de démission reçue en date du 13 juillet 2023 de la conseillère no. 3.

155-2023

DÉCLENCHEMENT D'ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE

La date d'élection partielle municipale vous sera communiquée ultérieurement par un avis public d'élection.

156-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01 – TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La décision du conseil se rapportant à l'adoption du règlement 2023-01 – TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX est négative puisqu'il avait trois conseillères contre ce règlement et qu'on devait avoir 4 votes sur 6 votes d'élues incluant celle du maire.

157-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-02 – MISE À JOUR DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ANCIENS LIEUX D'ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ayant pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui est entré en vigueur conformément à la Loi en date du 9 juin 2021;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Hope Town peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU' un Avis de motion du projet de Règlement numéro 2023-02 a été donné le 7 juin 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le projet de Règlement numéro 2023-02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et il est résolu à la majorité des membres présents du Conseil puisque la conseillère, Tracy Major, est contre ce règlement et que la conseillère, Gisèle Delarosbil, est en conflit d'intérêt, que le Règlement numéro 2023-02 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 64 « Dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement sanitaire aux anciens dépotoirs et aux anciens dépôts en tranchée » du Règlement de zonage (Règlement numéro 2011.09.100B) de la municipalité de Hope Town est modifié par l'abrogation de l'alinéa 2 qui est remplacé par le texte suivant :

« Aucune nouvelle prise d'eau potable ou nouvelle installation de captage servant à la consommation humaine ne peut être située à une distance inférieure à 500 mètres d'un ancien dépôt en tranchée, d'un ancien lieu d'enfouissement sanitaire ou d'un ancien dépotoir.

Cette distance pourrait être moindre si une étude scientifique (hydrogéologique) démontre que la localisation d'une nouvelle prise d'eau potable ou nouvelle installation de captage à la consommation humaine ne comporte aucun risque de contamination pour la population. »

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

158-2023 **MARCHE TERRY FOX**

Considérant que la marche Terry Fox se déroule à toutes les années;

En conséquence, il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que le conseil autorise le passage de piétons sur son territoire pour la Marche de Terry Fox qui se déroulera le 17 septembre 2023.

Adopté

159-2023 **COLLOQUE DE ZONE DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Tracy Major, et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité autorise la directrice générale, Sylvie Francoeur, d'aller au colloque de zone du 13 au 15 septembre 2023 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Adopté

160-2023 **HORAIRE DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2023**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Joanne Ross et résolu à la majorité des conseillères présentes, puisque les conseillères, Tracy Major et Gisèle Delarosbil, s'objecte à cette décision, que le bureau municipal soit ouvert uniquement le lundi aux citoyens.

Adopté

***-2023 **RAPPORT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Mois de juillet 2023 : \$500.00

161-2023 **DONS**

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité de Hope Town fasse le don à l'organisme suivant :

École La Source : \$ 100,00

La conseillère, Gisèle Delarosbil, demande à l'École La Source une reddition de compte pour notre don.

Adopté

162-2023 **LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Lida Francoeur que la séance soit levée, 20h47.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

